

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-28 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 12 juin 2023,

NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 15 |

DATE DE LA CONVOCATION

05 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE

05 JUIN 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

FONDS DE CONCOURS
RACCORDEMENT ELECTRIQUE
PARCELLE B 1818

Le 12 juin 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - JUSTET Catherine - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs :

NARDY Marie-France donne pouvoir à JEKAL Marc.

LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

PONCET Éric donne pouvoir à VIDAL Chantal.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le projet de raccordement au réseau électrique de la parcelle communale référencée B 1818.

Considérant que la commune peut demander une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération d'Alès dans le cadre des Fonds de Concours.

Considérant la délibération B2023_02_02 du Bureau de Communauté du 13 avril 2023 octroyant un fond de concours à la commune de Saint-Jean de Valérisclé pour l'opération « Raccordement électrique-Terrain communal B 1818 » d'un montant de 3 000 €.

Considérant le plan de financement proposé ci-dessous.

Considérant que le montant du Fonds de Concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de Concours.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Coût estimatif du projet : 6 790.80 euros HT

Plan de financement prévisionnel :

| Organismes | Montants HT en euros | % |
|--|----------------------|-------|
| ALES AGGLOMERATION (Fonds de Concours) | 3 000.00 euros | 44 % |
| COMMUNE (Autofinancement) | 3 790.80 euros | 56 % |
| TOTAL | 6 790.80 euros HT | 100 % |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- à demander ce fonds de concours, à la Communauté d'Agglomération d'Alès pour le cofinancement du projet susnommé.

- à modifier le plan de financement en fonction soit de la variation éventuelle du coût estimé de l'opération, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bernard HILLAIRE

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 030-213002686-20230612-DELIB202328-DE